

## REPUBLIQUE FRANCAISE

## =====

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE GAP**

**Le vingt-sept novembre deux mille vingt à 18h15,**  
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni au Quattro, après convocation légale,  
sous la présidence de M. Roger DIDIER .

|   |   |
|---|---|
| NOMBRE DE CONSEILLERS                                       | En exercice : 43<br>Présents à la séance : 42 |
| DATE DE LA CONVOCATION                                      | 20/11/2020                                    |
| DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION | 04/12/2020                                    |

**OBJET :**

**Subventions à divers associations et organismes N° 1/2021 - Domaine éducatif**

**Étaient présents :**

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , Mme Pascale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc AUGUSTE , Mme Solène FOREST , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Mélissa FOULQUE , M. Gil SILVESTRI , Mme Chiara GENTY , Mme Evelyne COLONNA , M. Fabien VALERO , Mme Sabrina CAL , M. Bruno PATRON , M. Alain BLANC , M. Eric MONTTOYA , Mme Christiane BAR , Mme Charlotte KUENTZ , M. Christophe PIERREL , Mme Isabelle DAVID , Mme Pauline FRABOULET , M. Eric GARCIN , Mme Pimprenelle BUTZBACH , M. Nicolas GEIGER , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Michel BILLAUD  
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusé(es) :**

M. Alexandre MOUGIN procuration à Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Ginette MOSTACHI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Des associations nous ont demandé des aides financières afin de mener à bien des projets intéressants dans le domaine social, pour les Gapençaises et Gapençais.

Les dossiers ainsi que l'objet de leur demande sont consultables au sein de la Direction des Finances.

**Décision :**

Ces demandes ont été examinées par les différentes commissions compétentes ainsi que par la Commission des Finances et du Budget réunie le 18 novembre 2020.

Sur leur avis favorable, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à verser les subventions ci-jointes.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 43

Le Maire



Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 08 DEC. 2020

Affiché ou publié le : 08 DEC. 2020

## SUBVENTIONS N° 1/2021

C.M. du 27/11/2020

|   | ASSOCIATIONS EDUCATIVES   | Activité de l'association                            | Objet de la Demande          | Montant de la demande 2021 | Subvention accordée 2021 | Total des subventions accordées 2020 |
|---|---|--|------------------------------|----------------------------|--------------------------|--------------------------------------|
| 1 | Los Amics de la Calandreta Gapiana<br>(Convention 2019-2023 votée au CM du 07/12/2018)            | Ecole privée avec enseignement de la langue occitane | Subvention de fonctionnement | 18 318,00                  | 18 318,00                | 21 606,00                            |
| 2 | Organe de gestion de l'école du Saint Cœur<br>(Convention 2019-2023 votée au CM du 07/12/2018)    | Ecole privée   | Subvention de fonctionnement | 164 754,00                 | 164 754,00               | 174 810,00                           |
| 3 | Organe de gestion de l'école Ste Jeanne d'Arc<br>(Convention 2019-2023 votée au CM du 07/12/2018) | Ecole privée   | Subvention de fonctionnement | 162 159,00                 | 162 159,00               | 183 516,00                           |
| 4 | Université Aix-Marseille<br>(Convention 2021-2023 votée au CM du 27/11/2020)                      | Enseignement supérieur                               | Subvention de fonctionnement | 113 000,00                 | 113 000,00               | 113 000,00                           |

**TOTAL 458 231,00€**

Nombre de subventions votées :

4